

ADM- 32-2025

TRAVAUX PUBLICS

REFECTION TROTTOIRS

RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT RUE DU
CURTIL CANOT-RUE VARENNE

Raymond BURDIN, Maire de la Commune de SAINT-MARCEL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211-1 à L2213-6,

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,

Vu les dispositions du Code de la Route,

Vu l'avis du Maire-Adjoint chargé des travaux publics,

Vu la demande présentée par l'entreprise EUROVIA BOURGOGNE – DARDILLY Cédex - 69134, concernant des travaux de réfection de trottoirs, rues du CURTIL CANOT et de la VARENNE,

Considérant que pour permettre la réalisation de ces travaux dans de bonnes conditions et par mesure de sécurité, il convient de réglementer le stationnement et la circulation à l'approche et au droit du chantier dans les rues concernées,

ARRÊTE

Article 1er : Du lundi 24 mars 2025 à 8h00 jusqu'au vendredi 02 mai 2025 à 18h00, lorsque la signalisation est en place :

- Les rues du Curtil Canot et de la Varenne seront barrées et interdites d'accès à tous véhicules sauf riverains, véhicules de services, de secours, d'interventions urgentes.

Article 2 : La signalisation réglementaire, de jour comme de nuit, sera mise en place par l'entreprise EUROVIA BOURGOGNE, chargée des travaux, et qui assumera en outre la responsabilité des travaux.

Article 3 : Aussitôt l'achèvement des travaux, l'entreprise devra veiller à remettre le domaine public dans son état initial.

Article 4 : Le service de la Police Municipale et Monsieur le Commissaire de Police de la Circonscription de CHALON-SUR-SAONE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à dater de sa publication.

Fait à Saint-Marcel, le 17 mars 2025

Le Maire,

Signé : Raymond BURDIN

Pour copie conforme,
Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le
et publié, affiché ou
notifié le **19 MARS 2025**
Le Maire
Raymond BURDIN



(Handwritten signature in blue ink over the seal)